

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 22 septembre 2020



ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020**
- 3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)**
- 6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)**
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021**
- 8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
- 9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)**
- 10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025**
- 11. Questions diverses**

Président·e de séance**Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Florence CHARBONNIER			Jennifer BUYCK
Virgile CHASSAGNON			Fabienne HANS
Pascale HOFFMANN			Jean BRETON
Thierry KLEIN	X		
Isabelle KRZYWKOWSKI		X	
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI			Laurence VIANES
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK	X		
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL			
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Karine HERTZLER	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN			Virginie ZAMPA

Personnalités extérieures

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T) <i>En attente d'une suppléante</i>			
Véronique GHIGLIONE (T) <i>En attente d'une suppléante</i>	X		
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			Sylvie MARTIN-MERCIER

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Bartimée BOSSON (T)	X		
Elsa DURIEZ (S)			
Joséphine BOURGEOIS (T)	X		
Antonin BECKER (S)	X		
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)	X		
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)	X		
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)			
Marie FERNANDEZ (T)	X		
Mathis MORIN (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			Noémie DUTILLEUL
Clara ARDOUIN (S)		X	

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			Olivier OCCELLO
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			Bartimée BOSSON
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)	X		
Loona MOURENAS (T)			Marie FERNANDEZ
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)			Séverin CONSTANT-MARMILLON
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Kévin SUTTON	Chargé de mission faisant fonction de Vice-Président Formation par intérim	X	
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales	X	
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant	X	
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X X	

Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Anne BOITARD	Directrice adjointe de la DMAP		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X	
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI	X	
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thierry PLACETTE ou son représentant	Directeur du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Lionel FILIPPI	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
Yannick VALLEE	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant	X (Grégory VIAL)	

Invités ponctuels

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Jean-Pierre HENRY	Coordinateur pédagogique des enseignements transversaux	X	
Ahmad BSIESY	Directeur du CIME Nanotech	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

→ Par David DECHENAUD, Kevin SUTTON, Florence COURTOIS

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020**
- 3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)**
- 6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)**
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021**
- 8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
- 9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)**
- 10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025**
- 11. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU**

Démission de Nicolas DOUAY, remplacé par Isabelle KRZYWKOWSKI

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Rappel : Modification du calendrier des CFVU**

La séance initialement prévue le jeudi 10 décembre est avancée au jeudi 26 novembre

Le calendrier disponible sur Alfresco est à jour.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Cellule opérationnelle Covid-19 UGA**

ARS

Etudiant

Auto-signallement
Formulaire en ligne

Cellule opérationnelle Covid UGA

Informe et demande des informations

La Cellule opérationnelle Covid UGA
Collecte, facilite, synthétise, met en relation

ARS

Rappel des consignes et orientation vers professionnels de santé

Etudiant

Auto-signalement

Formulaire en ligne

Cellule opérationnelle Covid UGA

Informe et demande des informations

1. Traitement des signalements (étudiants en direct ou ARS)

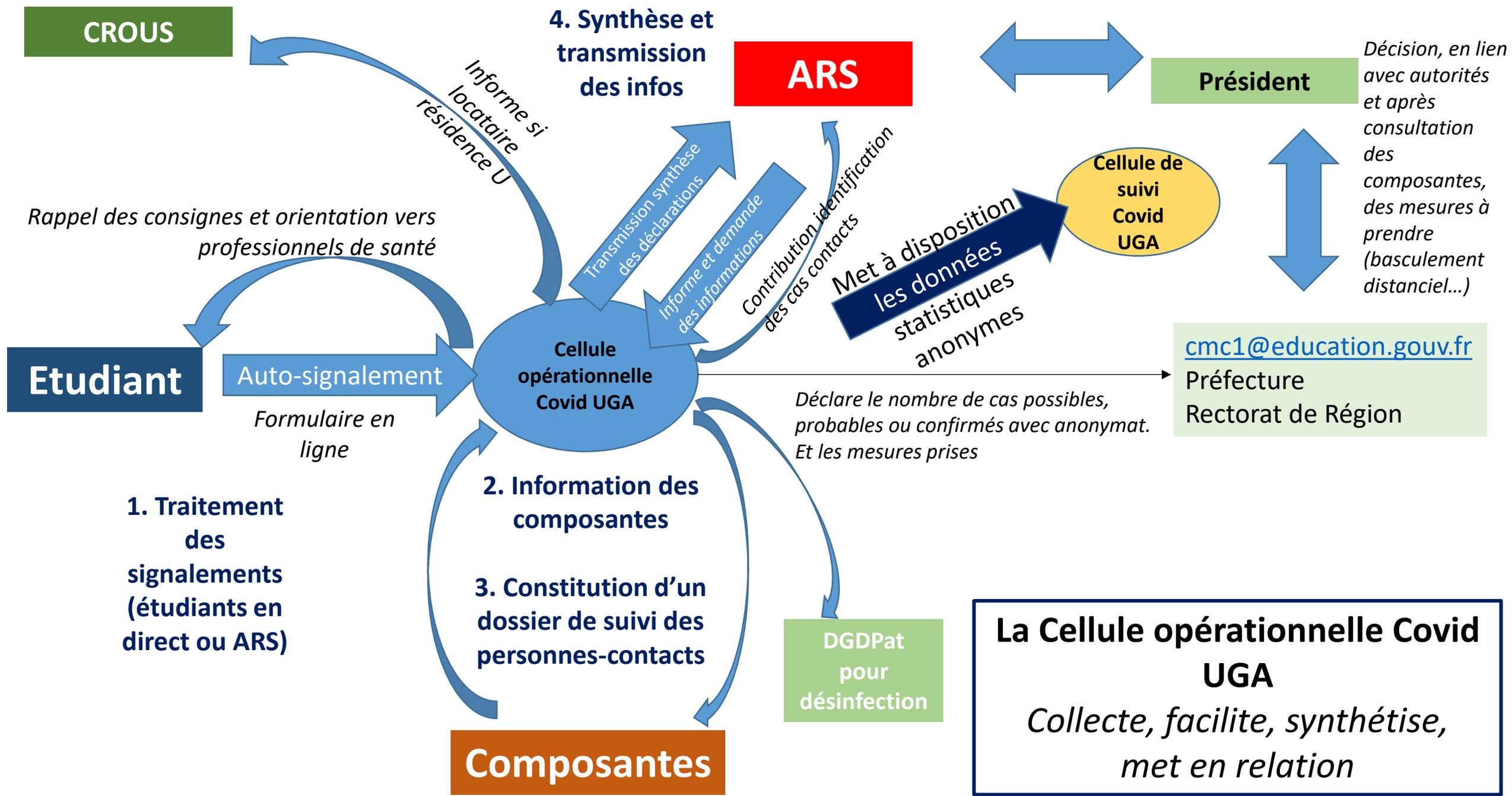
2. Information des composantes

3. Constitution d'un dossier de suivi des personnes-contacts

Composantes

La Cellule opérationnelle Covid UGA

Collecte, facilite, synthétise, met en relation



Situation des cas Covid chez les étudiants le 21 septembre à 17h15

Données recoupant :

- 275 auto-sigalements (depuis le 15 septembre 15h)
- 220 signalements complémentaires directs et par les composantes hors Santé à covid19@univ-grenoble-alpes.fr
- Fichier de suivi des UFR de Pharmacie et de Médecine

		Jusqu'au 13/09	14-20/09	21/09 (17h15)
Cas positifs déclarés	Hors santé	14	39	8
	Santé	14	26	
Cas symptomatiques déclarés		10 dont 1 résultat confirmé	134 dont 3 devenus +	23
Cas contacts avec une personne infectée	Hors santé	12 dont 4 résultats négatifs	217 Dont 1 devenu positif et 5 devenus symptomatiques	34
	Santé (contact+sympto)	107	67	

↓
Possible utilisé pour signaler un contact avec personne à symptômes

8 signalements de cas positifs par l'ARS. 7 cas étaient déjà identifiés par l'établissement, 1 non.

102 cas positifs depuis fin août, dont 40 pour le seul secteur santé 6 cas s'étant signalés résidant dans un logement CROUS

Progression quotidienne du nombre de cas déclarés chez les étudiants sur les 7 derniers jours

		15/09	16/09	17/09	18/09	19/09	20/09	21/09 (17h15)	TOTAL
Cas positifs déclarés	<i>Hors santé</i>	5	6	10	6	1	2	8	58
	<i>Santé</i>	9	3	7	1	0	0		
Cas symptomatiques (hors santé)		27	25	26	17	15	13	23	146
Cas contacts avec une personne infectée	<i>Hors santé</i>	38	32	35	30	1	19	34	236
	<i>Santé (contact+sympto)</i>	7	18	12	7	0	3		

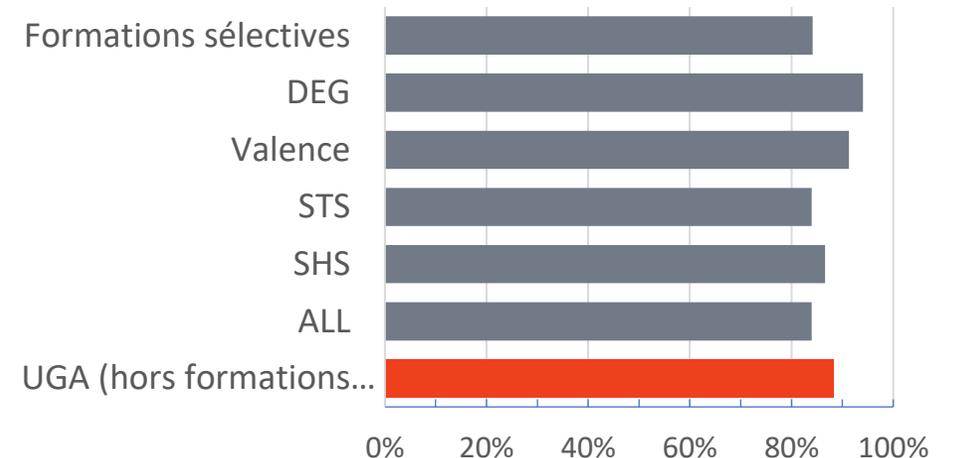
Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Bilan procédure d'admission en L1 via Parcoursup - rentrée 2020**

Admissions en L1 via Parcoursup

- 73 parcours de licence (hors IUTs et LPro), dont 20 parcours sélectifs (double licence, parcours internationaux)
 - **34 000** candidats ont exprimé au moins un vœu à l'UGA :
 - 56000 vœux exprimés à l'UGA (+3%), environ 12 vœux/candidats, tous établissements confondus
 - Taux d'acceptation définitive (Oui définitif) : **90%** des capacités d'accueil, quelques candidats indécis
 - Politique de l'UGA : **accueillir tous les bacheliers du secteur**
priorité donnée aux bacheliers sans aucune proposition
- Augmentation des capacités d'accueil (STAPS, EcoG, LE);
informations aux candidats sur les places vacantes
- Plus aucun de ces candidats en attente sur aucune formation, à l'exception de Psychologie (~ 70)

Taux d'Acceptation définitive (18/09)



Bernard BRUNET : Pourriez-vous apporter des précisions concernant les admissions en L1 de Psychologie ?

Florence COURTOIS : Cette L1 propose exactement le même nombre de places que l'année dernière, et quasiment le même nombre de candidats (4007 candidats et 4004 l'année dernière). Malheureusement, il n'a pas été possible d'augmenter les capacités d'accueil, même transitoirement de manière à formuler des propositions. Il reste actuellement 66 personnes en attente. J'ignore combien parmi elles ont obtenu le baccalauréat depuis moins de 4 ans. Nous avons informé ces étudiants du fait qu'il restait des places dans des licences du domaine SHS, mais ils n'ont pas formulé de vœu en ce sens. Il n'est pas certain qu'il s'agisse de candidats actifs, c'est-à-dire en recherche d'une place ; en effet, il est fréquent qu'en fin de procédure, des personnes restent en attente sur Parcoursup alors qu'elles ont trouvé quelque chose par ailleurs. Pour précision, il y a des formations pour lesquelles il reste des personnes en liste d'attente, mais il ne s'agit pas de candidats qui correspondent à notre filtre de priorité : par exemple en STAPS, il reste des candidats en liste d'attente, mais ce ne sont ni des bacheliers du secteur, ni des bacheliers depuis moins de 4 ans ; par ailleurs, ils ont souvent reçu une autre proposition.

David DECHENAUD : Nous savons qu'il nous faut travailler avec le département de l'UFR concerné par ces capacités d'accueil en Psychologie. Il y aura peut-être quelques marges de manœuvre à trouver, notamment dans les liens que nous avons avec l'USMB. En revanche, il ne faut pas attendre de ces travaux une augmentation très significative du nombre de places à l'échelle de l'académie. Il faut également parvenir à identifier dans les premières semaines de l'année les étudiants qui ont choisi une discipline et qui ont finalement renoncé à leur projet de formation. Aujourd'hui, nous avons des difficultés à le faire avant le début des cours pour lesquels l'assiduité est obligatoire. Plus tôt nous y parviendrons, plus tôt nous pourrons proposer leurs places à des

étudiants en attente. Identifier ces étudiants et les contacter pour s'assurer qu'ils ont renoncé à leur projet de formation demande une logistique difficile à mettre en œuvre au moment de la rentrée, mais nous allons mener une réflexion avec la composante.

Antonin BECKER : Qu'est-ce qui empêche l'université d'augmenter les capacités d'accueil ? Nous avons proposé une motion en lien avec cette discussion, peut-être pourrions-nous en parler maintenant ?

David DECHENAUD : Les capacités d'accueil sont proposées par les composantes et soumises au vote de la CFVU chaque année. Elles sont déterminées à partir d'un certain nombre de paramètres, qui peuvent sans doute faire l'objet de discussions et de réflexions, mais cela paraît difficile à mener en période de rentrée. Concernant la licence de Psychologie, il faudrait que l'on invite le responsable de la mention à venir s'exprimer au moment de la définition des capacités d'accueil. On retient le plus fréquemment comme éléments de détermination des capacités d'accueil : la capacité des locaux ; les moyens humains ; les capacités d'accueil des masters (afin de s'assurer que les étudiants auront la possibilité de poursuivre leurs études).

PROPOSITION DE MOTION DES ÉLUS L'UNEF

"La Commission de Vie et Formation Universitaire est soucieuse du sort des nombreuses personnes qui se retrouvent sans affectation dans l'enseignement supérieur en cette rentrée 2020.

La CFVU souhaite attirer l'attention de M. Lakhnech, ainsi que de l'ensemble de l'équipe présidentielle, sur le droit à la poursuite d'étude et de mettre tout en œuvre pour trouver des solutions satisfaisantes pour les recalé-es de Parcoursup, d'e-candidat et Études en France. Encore dernièrement, Mme VIDAL, ministre de l'Enseignement Supérieur, a affirmé qu'aucun-e candidat-e ne se retrouvera sans affectation, il est donc de la responsabilité de la présidence d'inscrire les étudiant-es « SANS FAC », tout en interpellant le ministère sur le cruel manque de moyens dans les universités."

Antonin BECKER : Nous constatons que de plus en plus d'étudiants restent en dehors des bancs de l'université, et ce à différents stades du cursus universitaire : L1, L2, L3, M1 et M2. Nous souhaitons que la CFVU se positionne en faveur de l'inscription de toutes et tous à l'université, pour faire en sorte que la présidence de l'université soit d'autant plus investie de cette question. Les « Sans fac » et leurs soutiens ont obtenu un rendez-vous avec le Président demain matin. A ce jour, il reste encore des étudiants sans réponse ou refusés par l'UGA, qui ne peuvent donc pas commencer leurs études alors que les cours ont commencé. Nous souhaitons la mise en place de commissions exceptionnelles nous permettant de discuter avec des membres de l'équipe politique de l'université en capacité de trouver des moyens pour que ces étudiant-es puissent s'inscrire à l'université et étudier dans de bonnes conditions.

David DECHENAUD : Je partage votre préoccupation de s'efforcer de mettre tout en œuvre pour trouver des solutions satisfaisantes afin que des étudiants ou des lycéens ne se retrouvent pas sans affectation dans l'enseignement supérieur. Nous essayons de faire tout ce qui est en notre pouvoir, à défaut d'y parvenir à chaque fois, comme en atteste la situation en L1 de Psychologie. Je suis également favorable à votre demande d'interpeler le ministère concernant le manque de moyens dans les universités. En revanche, votre projet de motion comporte des références à des voies d'accès aux diplômes très différentes, et pour lesquelles la capacité du Président ou des équipes pédagogiques n'est pas la même. En effet, les procédures d'admission ne sont pas identiques sur Parcoursup, e-candidat et Etudes en France. Par ailleurs, eu égard au volume de candidats et de vœux faits à l'UGA, le nombre de bacheliers se retrouvant sans affectation me semble faible – même si l'on ne peut effectivement pas s'en satisfaire. Selon moi, la motion part d'une intention parfaitement compréhensible mais il ne faudrait pas qu'elle stigmatise les communautés qui ont fait des efforts d'ouverture de capacités d'accueil, ni qu'elle néglige les efforts fournis par la présidence

auprès du ministère, et que des personnes se sentent culpabilisées des défauts d'une procédure qui n'est pas de leur fait. Quant à la mise en place d'une commission pour se prononcer sur la situation d'étudiants ou de bacheliers sans proposition, dont j'ignore quelle serait selon vous la composition, je souhaiterais en discuter avec vous. On se heurte à la limite de ce que la législation nous permet : une équipe politique ne pourra pas examiner et admettre des étudiants qui n'ont pas les titres d'accès requis ou qui ne sont pas passés par les procédures en vigueur ; nous pouvons les inviter à le faire, et les accompagner, mais une telle commission n'aurait pas la possibilité de passer au-delà des procédures Parcoursup ou Trouver mon master.

Antonin BECKER : Ce type de commission a déjà été mis en place l'an passé et cette année dans d'autres universités, et a permis l'inscription ou l'accompagnement des étudiants qui étaient alors sans affectation à l'université. Il est donc possible de mettre en place des commissions exceptionnelles à l'UGA. L'UNEF a recensé plusieurs situations d'étudiants ayant obtenu leur diplôme de licence Génie mécanique à l'UGA, et qui ont été refusés en master, alors même qu'ils avaient suivi la procédure Trouver mon master et qu'il reste des places dans cette mention. D'autres étudiants ayant poursuivi leurs études dans des universités étrangères éminemment prestigieuses se voient refuser l'inscription en L3. Il existe toutes sortes de situations dont il faut pouvoir discuter : la mise en place de telles commissions est nécessaire.

David DECHENAUD : Les commissions que nous connaissons sont celles qui se réunissent dans le cadre de la procédure e-candidat, et pour l'examen des vœux sur Parcoursup. A titre personnel, je ne partage pas un certain nombre d'éléments de cette motion et ne m'y associerai donc pas. En revanche, je serai favorable à une motion consistant à affirmer que la CFVU est soucieuse du sort des personnes se retrouvant sans affectation, qui indiquerait à l'équipe politique de poursuivre ses efforts

pour faire en sorte qu'aucun étudiant ne soit contraint de ne pas poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur, qui inviterait cette équipe à engager des réflexions avec les filières en tension, et qui demanderait au Président de continuer à interpeller le ministère sur le manque de moyens dont nous souffrons. Cela me paraîtrait conforme au rôle de la CFVU et à la réalité de nos équipes pédagogiques.

Jennifer BUYCK : La proposition de David DECHENAUD de retravailler la motion en en conservant la direction, la dynamique, tout en la rendant plus consensuelle afin que tous les élus puissent s'y retrouver, est tout à fait louable et me convient.

David DECHENAUD : Je propose de soumettre au vote de la CFVU la motion proposée par Joséphine BOURGEOIS et Antonin BECKER. Si celle-ci n'était pas approuvée, je pourrai lors de la prochaine séance vous proposer deux projets de motions différents comprenant également des éléments concernant les masters.

Antonin BECKER : Si une nouvelle motion devait être proposée le 8 octobre, nous espérons que la réflexion au sujet des admissions ne sera plus nécessaire avant cette date, et que la situation particulièrement précaire des étudiants qui ne sont pas admis à l'université sera prise en compte. L'objectif de cette motion était d'accélérer les réflexions et le processus afin que les étudiants puissent faire leur rentrée bien avant le 8 octobre.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous ne voterons pas en faveur de cette motion. Nous sommes soucieux du sort des étudiants sans affectation, mais nous pensons que l'UGA a parfaitement joué son rôle en accédant à quasiment toutes les demandes : sur plus de 50 000 demandes, il en reste seulement 70 en attente en Psychologie, domaine pour lequel les capacités d'accueil ont été très largement augmentées. Par ailleurs, je pense que la présidence a déjà connaissance de toutes les

problématiques liées au manque de moyens, et qu'elle en informe et en saisit le ministère. Nous serons tout à fait ouverts à la discussion d'une nouvelle proposition de motion.

- Délibérations -

Approbation de la proposition de motion des élus de l'UNEF

La proposition de motion des élus de l'UNEF est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	12
Nombre de votants	39
Voix favorables	13
Voix défavorables	22
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition de motion des élus de l'UNEF.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Déroulement des examens : 2nd semestre et 2^e session 2019/2020**
 - Taux de réussite
 - Moodle et Chamilo
 - Recours

Taux de réussite en Licence

Taux de réussite au 15 septembre 2020

	2017	2018	2019
Licence 1	50,66%	49,11%	60,03%
Licence 2	74,32%	73,47%	82,87%
Licence 3	81,73%	81,27%	85,49%

Des évolutions significatives des taux de réussite constatées notamment en 1^{ère} année de Licence, et qui se traduisent par une augmentation du nombre d'inscrits en L2 et L3 pour la rentrée 2020/2021.

Inscriptions en Licence

	2017	2018	2019	2020
Licence 1	8723	9018	9362	8068
Licence 2	4754	5240	5346	5791
Licence 3	4739	4817	5093	5117
Somme :	18216	19075	19801	18976

1034



Nombre d'examens

827



Nombre de questionnaires

207



Nombre de devoirs

31219



Nombre de participants

Précautions

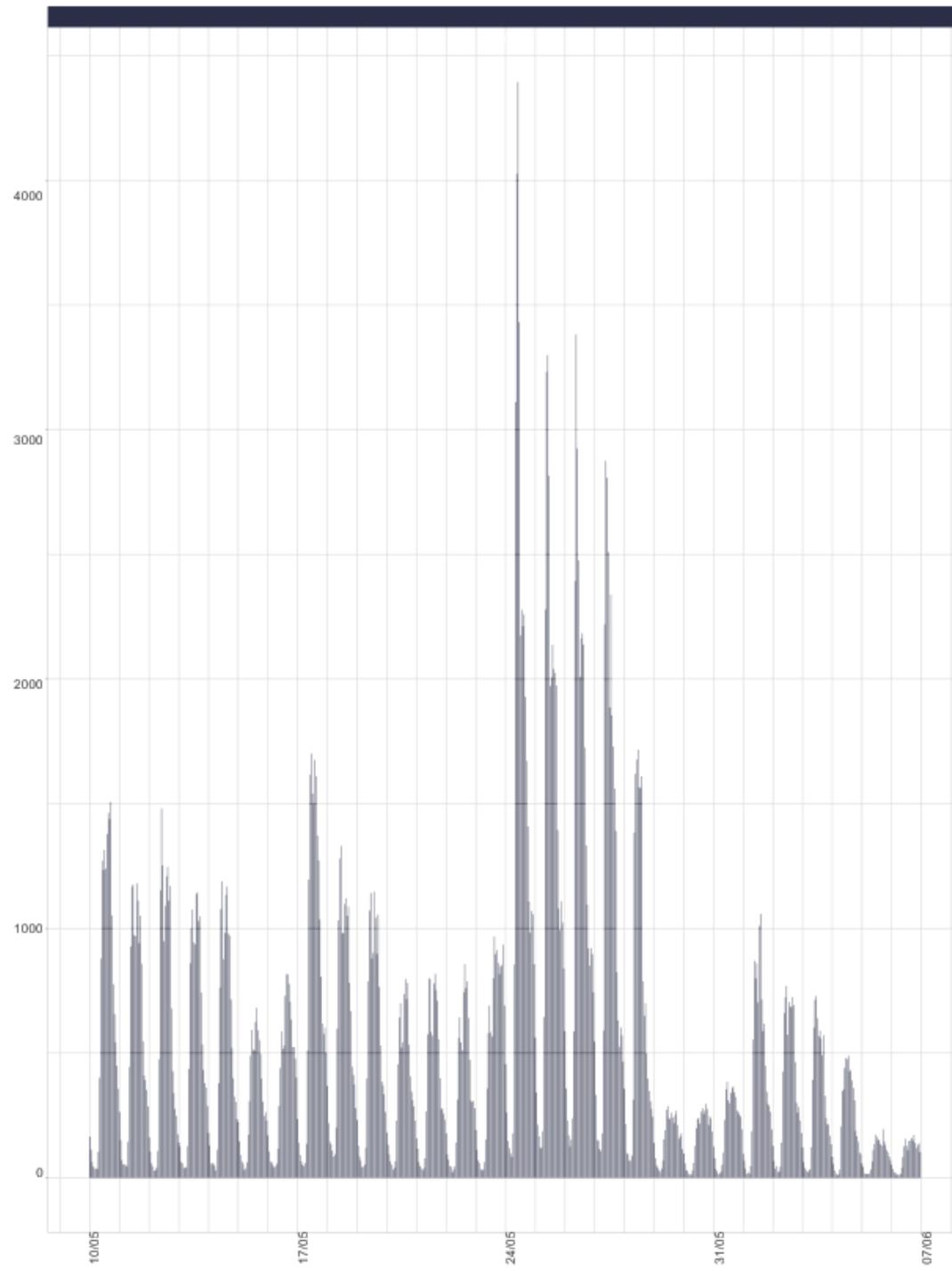
La DSIM a procédé à de nombreuses optimisations et la configuration matériel du serveur a été quadruplé. Des tests de charge ont été effectués le 12 mai, et ce sont bien déroulés. Il y a eu 1223 répondants au questionnaire et 733 rendus de devoirs concentrés en 2 fois 30 minutes avec les capacités du serveur utilisées à seulement 50%.

Problème rencontré

Un seul problème significatif rencontré le 28 mai. Problème d'accès à un examen d'anglais pour des étudiants L1 suite à une mauvaise manipulation de la configuration. L'examen a été reprogrammé le jour suivant et s'est bien déroulé.

Moodle

Connexions pendant examens



174



Nombre de devoirs

2985



Nombre de participants

Précautions

La DSIM a procédé à de nombreuses optimisations et la configuration matériel du serveur a été quadruplé. Des tests de charge ont été effectués le 19 mai, et ce sont déroulés dans les mêmes condition que pour MOODLE

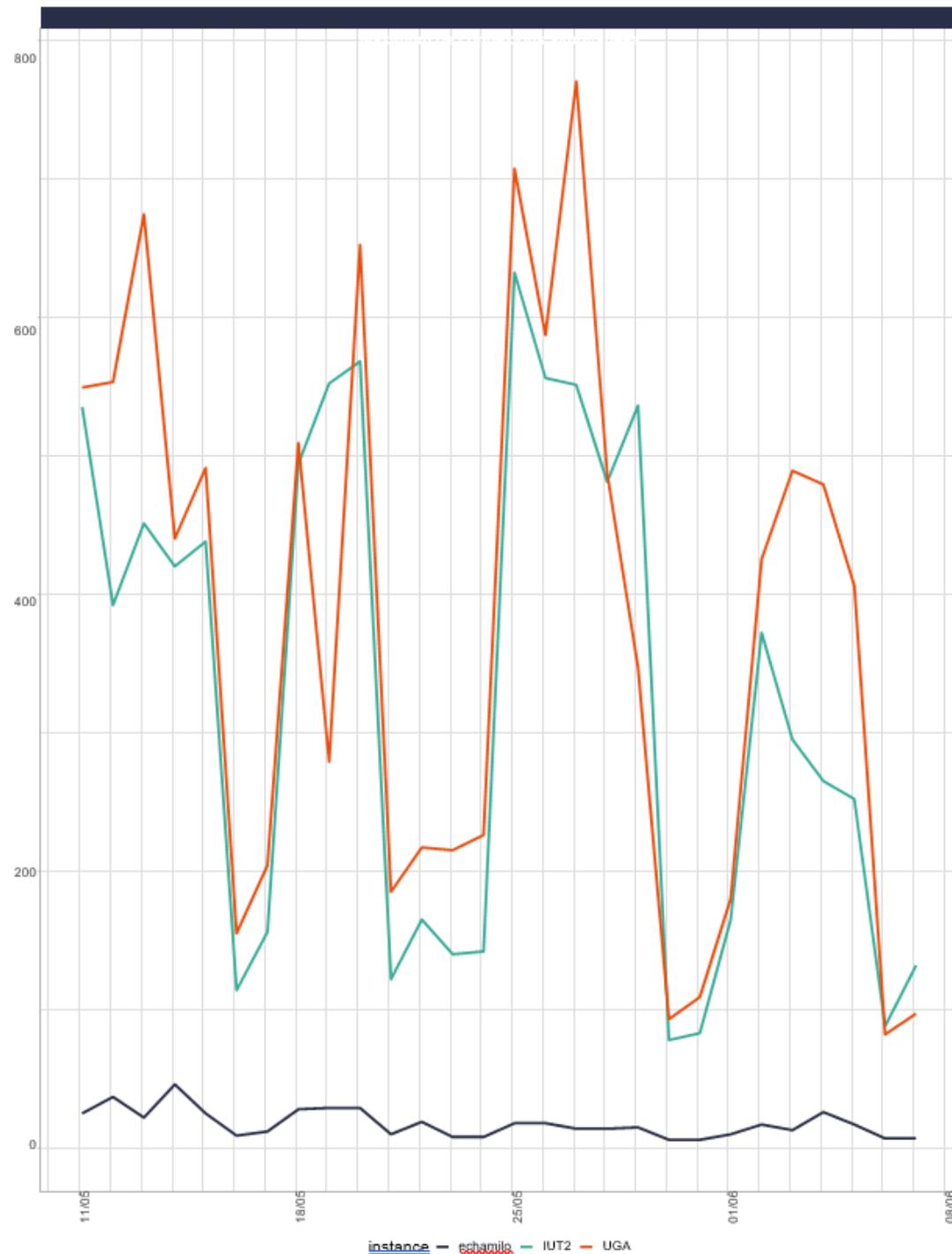
Problème rencontré

Le 27 mai, des examens du DLST et de l'UIT 1 ont été impactés.

Visiblement, c'est un examen de l'IUT1 avec tirage aléatoire de questions qui était à l'origine du problème. L'examen a dû être annulé. La DSIM est toujours en recherche de résolution de ce problème.

Chamilo

Nombre d'utilisateurs par jour



Recours examens & COVID

Pas de recours contentieux à ce jour

Nombre de recours gracieux relatifs aux examens

2020 : 26

2019 : 23

⇒ Stabilité

4 recours évoquent le contexte COVID.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Equipements informatiques :**

- 500 micro-casques
- 182 tablettes
- 151 micros haut-parleurs (Jabra)
- 10 iPad Pro
- 150 amplificateurs de voix
- 71 ordinateurs mis à disposition des enseignants (budget DSI)

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Etat des lieux du dispositif « Précarité numérique » :**
 - ▶ Convention prêteur/preneur en cours de validation par la DAJI
 - ▶ Recensement des référents en composantes
 - DAC si pas de personne dédiée
 - ▶ Matériel : 200 ordinateurs commandés auprès de 2 sociétés de reconditionnement de la région Codéo et AFB
 - 40 livrés par Codéo le 17/09
 - 100 par AFB livrés semaine du 21/09
 - ▶ Demandes en cours de recensement
 - Demandes directes à la Fondation : 2 demandes
 - 7 postes pour étudiants du DU PASS
 - Service social tient une liste des situations repérées depuis fin août
 - ▶ Phase 2 à venir : Suivi de prêt et gestion des retours

Antonin BECKER : Comment le taux de réussite a-t-il été calculé ? Prend-il en compte le nombre d'inscrits dans les formations ou le nombre d'étudiants inscrits à l'examen ? J'attire l'attention des membres de la commission sur le nombre de questionnaires dont nous avons prévenu du danger qu'ils représentaient pour les étudiants. Le bilan que vous nous présentez est censé être positif, mais même si les taux de réussite ont l'air relativement stables, le distanciel a été une source d'angoisse énorme pour de nombreux étudiants. Il faut être prudent par rapport au bilan que nous tirons car il ne faut pas reproduire la mise en place du distanciel de manière généralisée. Le nombre de recours est relativement stable mais la procédure est assez méconnue des étudiants, et peu utilisée car elle ne donne guère de résultats.

David DECHENAUD : Le recours au distanciel, que ce soit pour les enseignements ou pour les examens, ne doit être et n'a été utilisé qu'en raison de la crise sanitaire qui empêchait le présentiel. Nous essayons de privilégier au maximum la reprise des cours et des évaluations en présentiel, grâce aux efforts de tous, y compris des étudiants. La qualité de l'accompagnement de l'étudiant est bien meilleure en présentiel. Les données que je viens de présenter ne doivent effectivement pas être interprétées comme étant une manière de glorifier l'enseignement à distance. Elles permettent néanmoins de constater qu'il n'y a pas eu de catastrophe dans la mise en œuvre numérique des enseignements et des évaluations, et que le passage en distanciel ne s'est pas fait au détriment massif des étudiants, ce que l'on aurait pu craindre. Nous pourrions vous indiquer le nombre d'abandons lors de la commission du 8 octobre.

Hugo PREVOST : Quelle que soit l'année, le taux de réussite en licence s'explique d'abord et avant tout par le salariat étudiant, comme le rappelle l'Observatoire de la vie étudiante de l'INSEE lors de chacune de ses enquêtes. Par ailleurs, la détresse des étudiants par rapport aux examens était importante, et s'expliquait notamment par un manque de

lisibilité concernant l'organisation. Il faudra davantage d'accompagnement individuel de la part des professeurs, quitte à avoir des référents étudiants comme cela se pratique dans d'autres universités, afin que l'organisation des cours soit la plus lisible possible.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020**
→ Par David DECHENAUD
- 3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)**
- 6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)**
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021**
- 8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
- 9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)**
- 10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025**
- 11. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 juillet 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	13
Nombre de votants	39
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020**
- 3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC**
→ Par Jean-Pierre HENRY
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)**
- 6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)**
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021**
- 8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
- 9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)**
- 10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025**
- 11. Questions diverses**

Offre des ETC interdisciplinaires du SET

Jean-Pierre HENRY

Année 2020-2021



Organisation de l'offre

- **51 enseignements répartis en 9 thématiques et proposés au premier et/ou second semestre**

Conduite de projets d'innovation	5
Culture sciences	3
Culture sciences humaines et sociales	15
Education et culture	4
Engagement et citoyenneté	3
Enjeux du développement durable	2
Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	10
Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	7
Santé, Bien être	2

ETC	Thématiques	Nom Responsable	Semestre		Licence			Master		Nature UE	Nbre H	Capacité	MCC
Atelier interdisciplinaire « Objectifs du développement durable »	Conduite de projets d'innovation	Joël CHEVRIER	S1		L1	L2	L3	M1	M2	TP	24	25	CC
Construire son projet entrepreneurial	Conduite de projets d'innovation	Christian GUICHERD	S1	S2			L3	M1	M2	TD	18	24	CC
Créativité et innovation	Conduite de projets d'innovation	Stéphanie DILIGENT	S1	S2	L1	L2				TD	24	40	ET
Hack ton campus	Conduite de projets d'innovation	Anne DELABALLE		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	24	100 + 50	CC
Mobilités sociétales	Conduite de projets d'innovation	Carine DOMINGUEZ-PERY		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD/CM	24	50	CC
Etoiles et Planètes (Formation des étoiles et planètes)	Culture sciences	Alexandre SIMIONOVICI	S1	S2	L1	L2	L3			CM	24	90	ET
Histoire de l'optique	Culture sciences	Dominique RAYNAUD	S1	S2		L2	L3	M1	M2	CM	24	50	CC
L'univers	Culture sciences	Aurélien BARRAU	S1	S2	L1	L2	L3			CM	24	250	ET
Archéométrie	Culture sciences humaines et sociales	Christophe GRIGGO	S1		L1	L2	L3	M1		CM	24	80	ET
Histoire de la littérature de jeunesse européenne	Culture sciences humaines et sociales	Eléonore CARTELLIER	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	24	40	CC
Histoire des sciences depuis le début du 20ème siècle	Culture sciences humaines et sociales	Nicolas AUMONIER		S2		L2	L3	M1	M2	CM	18	180	ET
Histoire des sciences des Grecs à la fin du 19ème siècle	Culture sciences humaines et sociales	Nicolas AUMONIER	S1			L2	L3	M1	M2	CM	18	180	ET
Homme préhistorique	Culture sciences humaines et sociales	Christophe GRIGGO		S2	L1	L2	L3	M1		CM/TP	24	80	ET
Initiation à la linguistique	Culture sciences humaines et sociales	Lidia MILADI	S1		L1	L2	L3			TD	24	40	CC
Jeux combinatoires et raisonnements mathématiques	Culture sciences humaines et sociales	Sylvain GRAVIER	S1	S2	L1	L2				TD	24	40	CC
Linguistique Française - syntaxe et discours	Culture sciences humaines et sociales	Lidia MILADI		S2	L1	L2	L3			TD	24	40	CC
Parole et cerveau	Culture sciences humaines et sociales	Anne VILAIN	S1		L1	L2	L3			TD	24	40	CC

Phonétique & Phonologie Les premiers pas de la parole	Culture sciences humaines et sociales	Marie-Agnès CATHIARD	S1	S2	L1	L2	L3			TD	24	40	CC
Phonétique phonologie : Acquisition de la prononciation d'une langue étrangère	Culture sciences humaines et sociales	Thi Thuy Hien TRAN		S2	L1	L2	L3			TD	24	40 + 5	CC
Sciences, journalisme et réseaux sociaux	Culture sciences humaines et sociales	Mickael CHAMBRU		S2		L2	L3	M1	M2	TD	24	24	CC
Sociolinguistique - discours, langue et pouvoir	Culture sciences humaines et sociales	Claire HUGONNIER		S2		L2	L3	M1		TD	24	40	CC
Street Art : approche historique, sociale, politique et culturelle	Culture sciences humaines et sociales	Mickaël FOLEY	S1	S2	L1	L2	L3	M1		TD	24	45 + 5	CC
Surdité et parole multimodale	Culture sciences humaines et sociales	Marie-Agnès CATHIARD	S1		L1	L2	L3			TD	24	40	CC
Affûter ses neurones	Education et culture	Isabelle LEBRUN	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	24	30	ET
Atelier du spectateur	Education et culture	Julie VALERO		S2	L1	L2	L3			TD	24	40	CC
Expérimenter les sciences à l'école	Education et culture	Daniel PERAZZA		S2			L3			TD/TP	24	32	CC
Formation musicale et artistique	Education et culture	Yves MARKOWICZ	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP		illimitée	CC
Avenir : faire son bilan, construire des projets	Engagement et citoyenneté	Laurence MENU	S1	S2	L1	L2	L3			TD	16	24	ET
Engagement associatif et syndical	Engagement et citoyenneté	Jean-Pierre HENRY	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP		illimitée	CC
Préparer sa candidature : CV, lettre, entretien	Engagement et citoyenneté	Sophie STEVANT	S1	S2		L2	L3	M1	M2	TD	16	24	ET
Les risques naturels en montagne	Enjeux du développement durable	Florence NAIMM		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP/CM	24	45	CC
Penser la crise écologique	Enjeux du développement durable	Aurélien BARRAU Eleonore CARTELLIER	S1	S2	L1	L2	L3			CM	24	250	ET
Détention et formation : quelle implication pour les étudiants	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	Mireille BAURENS	S1			L2	L3	M1	M2	TD	24	20	CC
Détention et journal	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	Mireille BAURENS		S2		L2	L3	M1	M2	TD	24	20	CC

Ecriture créative au service des "sans voix" et des vies précaires	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	Mireille BAURENS		S2		L2	L3	M1		TD	24	20	CC
Egalités Femmes - Hommes, les enjeux et défis du "genre", aujourd'hui	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	Mireille BAURENS	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	24	40	CC
Histoire des droits de l'homme	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	Claire COURTECUISSÉ		S2	L1	L2	L3	M1		CM	20	50	ET
L'Union Européenne - aspects juridiques	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	Romain TINIERE	S1		L1	L2	L3	M1	M2	CM	24	40	CC
Médias et questions internationales	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	Benoît LAFON	S1		L1	L2	L3			CM	24	200	ET
Migrations, immigrations et étrangers en France	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	Claire COURTECUISSÉ		S2	L1	L2	L3	M1		CM	20	50	ET
Ouverture au monde juridique	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	Claire COURTECUISSÉ	S1		L1	L2	L3			TD/CM	24	50	ET
Révolutions dans les Amériques Latines contemporaines. Politique, culture et société	Institutions et enjeux démocratiques dans le monde	Lauriane BOUVET		S2	L1	L2	L3	M1		CM	24	45	CC
Bioéthique	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	Nicolas AUMONIER	S1	S2		L2	L3	M1	M2	CM	18	180	ET
Des médias à l'internet, socio-histoire de la communication	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	Benoît LAFON		S2	L1	L2	L3			CM	24	200	ET
Images et films vidéos, comprendre et analyser	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	Benoît LAFON		S2	L1	L2	L3			CM	24	200	ET
Information et communication dans les sociétés contemporaines	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	Benoît LAFON	S1		L1	L2	L3			CM	24	200	ET
Internet : cultures et communication	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	Filipe FERREIRA	S1	S2	L1	L2	L3			TD	24	30	CC
Scandales, censures et controverses artistiques L'art en débat : approche sociales, historique et juridique	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	Pascale ANCEL		S2	L1	L2	L3	M1		CM	20	45 + 10	CC
Zététique et auto-défense intellectuelle	Regard critique sur la science, la technologie et le numérique	Richard MONVOISIN	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	24	250	ET
Environnement et santé	Santé, Bien être	Christine DEMEILLIERS	S1	S2	L1	L2	L3	M1		TD	24	18	CC
Naissance du médicament	Santé, Bien être	Emmanuel DROUET	S1	S2	L1	L2				CM	24	80	ET

Yasmine TOUHAMI : Nous avons bien conscience que ces enseignements bénéficient de modalités d'évaluation particulières, mais il nous semble peu logique de sanctionner un étudiant qui a une absence justifiée par une note de zéro. Des sessions de rattrapage des ETC sont quelques fois intégrées à la première session, or un étudiant isolé ne pourra pas passer son rattrapage. Nous pensons qu'il serait préférable que l'absence à l'examen n'ait aucune influence sur la note finale et que la mention « absence justifiée » remplace le zéro.

David DECHENAUD : Cette question concerne toutes les modalités de contrôle des connaissances dans l'hypothèse où un étudiant serait empêché de participer pour des raisons liées au contexte sanitaire. Nous verrons lors du point 5 de l'ordre du jour quelques diapositives consacrées à ces situations, et sur lesquelles nous vous demanderons de vous prononcer.

Cédric LAURENT : Comment sont déterminées les capacités d'accueil des ETC ? Les étudiants rencontrent des problèmes pour accéder aux cours.

Jean-Pierre HENRY : Les capacités d'accueil sont déterminées par rapport à la forme d'enseignement proposée : soit en format comparable à un groupe de TD avec une quarantaine d'étudiants, soit sous la forme de cours magistraux. Les places sont prises par les premiers inscrits. Nous pourrions réfléchir à un autre système, mais la campagne d'inscription sur Ipweb ne permet pas d'aller plus loin dans la détermination des groupes.

Cédric LAURENT : C'est au vrai problème au niveau des composantes, pour les personnels administratifs comme pour les enseignants. Beaucoup d'étudiants n'ont le choix qu'entre 2 ETC.

- Délibérations -

Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC

L'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des ETC sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	26
Membres représentés	13
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des ETC.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020
3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC
4. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
→ Par David DECHENAUD
5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)
6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)
7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021
8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis
9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)
10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025
11. Questions diverses

Evolution ODF Non Accréditée

Modification RDE - **DU Penser les sciences, approches philosophiques, sociologiques et historiques** – UFR ARSH.

Dans l'article 4 du règlement des études : Composition des enseignements et modalités d'évaluation :

Ajout de l'information suivante :

« Certains cours, selon les années, peuvent avoir lieu en anglais. La maîtrise de l'anglais est un prérequis pour l'accès à certaines sources. »

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés

Les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Penser les sciences, approches philosophiques, sociologiques et historiques sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Penser les sciences, approches philosophiques, sociologiques et historiques.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020**
- 3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)**
→ Par David DECHENAUD
- 6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)**
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021**
- 8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
- 9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)**
- 10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025**
- 11. Questions diverses**

RDE et MCCC de LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES, MASTERS

- 1- MCCC alternatives en cas d'empêchement lié à la Covid 19
- 2- Gestion des étudiants empêchés en raison de la Covid 19
- 3- Licence Accès Santé
- 4- Licences
- 5- Licences professionnelles
- 6- Masters

1- MCCC alternatives en cas d'empêchement liés à la Covid 19

Constat :

Situation sanitaire pouvant conduire à l'impossibilité d'organiser des examens tels qu'ordinairement prévus

Conséquences :

Nécessité de prévoir des MCCC conditionnelles, déclenchées selon la situation sanitaire

Nécessité de respecter les procédures en vigueur, à savoir la compétence des conseils de composantes et de la CFVU.

Dispositions actuelles des RDE, insuffisantes :

« Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master : « Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique. Ces modifications de MCCC doivent faire l'objet d'un vote par l'établissement. »

1- MCCC alternatives en cas d'empêchement liés à la Covid 19

Cadre réglementaire :

- Possibilité d'avoir 2 types de MCCC, dont un est conditionnel.
- Absence de législation particulière, donc pour chaque contrôle de connaissances, il faut présenter et voter en conseil d'UFR et en CFVU la modalité alternative : type d'épreuve, durée. Une formule générale à tous les MCCC n'est pas suffisante ; aucune délégation de la CFVU vers les composantes n'est possible.
- Le Président pourra, par arrêté, déclencher l'application des MCCC alternatives.

RDE et MCCC actuellement préparés : certains ne contiennent pas une indication précise des MCCC alternatifs.

Conséquence :

- CFVU du 22/09 : vote des RDE et MCC hors COVID
- CFVU du 22/09 : vote de dispositions spécifiques quant à l'assiduité des étudiants isolés pour des raisons sanitaires
- CFVU du 22/09 : discussion autour des principes généraux au sujet des MCCC COVID.
- Entre le 22/09 et mi-octobre : recueil des MCCC COVID par la DGD formation, vote dans les conseils d'UFR puis en CVFU dès que possible.

Discussion autour des principes généraux au sujet des MCCC COVID : procédure

Les composantes prévoient des modalités de contrôle des connaissances alternatives aux modalités adoptées au titre de l'année universitaire 2020/2021 pour le cas où la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 constatée par un arrêté du Président de l'université imposerait d'organiser les examens à distance.

*Ces modalités alternatives sont **soumises pour avis aux conseils de chaque composante**, en précisant la nature et la durée des épreuves de remplacement.*

*Elles sont ensuite soumises pour **adoption à la CFVU**, au besoin réunie en séance exceptionnelle.*

*Le **déclenchement** de ces modalités de contrôle des connaissances alternatives est soumis à une demande formulée par la directrice ou le directeur de la composante auprès de la présidente de l'université.*

*Ces modalités alternatives sont **diffusées aux étudiants au plus tard quinze jours avant la tenue des examens**.*

Lorsqu'une session d'examens terminaux commencée, est interrompue et qu'elle ne peut être poursuivie ou reportée en présentiel, elle peut être organisée à distance selon les modalités alternatives validées par la CFVU.

Discussion autour des principes généraux au sujet des MCCC COVID : possibilités

Transformer une évaluation prévue en contrôle terminal en contrôle continu, sous réserve de maintenir une évaluation terminale pour les publics empêchés ;

Transformer une évaluation prévue en contrôle continu en évaluation unique ;

Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa ;

Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux ;

Prévoir un allègement des évaluations prévues en contrôle continu ou en contrôle terminal (nombre d'évaluations, durée de l'évaluation) ;

Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE (en lieu et place d'évaluation(s) à l'échelle de chaque EC) ou à l'échelle de plusieurs UE – en lieu et place d'évaluation(s) à l'échelle de chaque UE).

Remplacer un stage obligatoire à l'étranger dont l'accès est refusé par une autre modalité d'évaluation.

Situation sanitaire & absences examens

Orientations générales

La question se pose de la gestion des **absences des étudiants isolés pour raison sanitaire** (ex : cas contact) et ne pouvant être présents aux examens.

Réflexions

- ⇒ Un objectif : ne pas sanctionner ces étudiants
- ⇒ Face à la situation exceptionnelle, nécessité de pragmatisme, souplesse et adaptabilité
- ⇒ Nécessité de cadrer à minima les modalités administratives pour limiter les éventuels abus
- ⇒ Veiller à l'équité de traitement (ex : même délai de révision)

Propositions **soumises au vote**

- ⇒ Lever l'obligation d'assiduité et ne pas déclarer ces étudiants défaillants (pas d'impact sur la bourse)
- ⇒ Ne pas les envoyer automatiquement en session de rattrapage
- ⇒ Proposer des modalités de contrôle adaptées et équitables
- ⇒ Demander à formaliser la situation par un avis médical (médecin traitant, centre de santé, ARS, CPAM) ou par une attestation sur l'honneur en cas d'engorgement des services médicaux

Situation sanitaire

Impact sur le sport

Situation

- ⇒ Existence d'un **protocole sanitaire national** spécifique aux sports
- ⇒ En cas d'évolution de la situation sanitaire, ce protocole prévoit la **fermeture de structures** (ex : piscine) ou encore la **suspension de certains sports** (ex : sports de contact)

Conséquences

- ⇒ Organisation de **modalités alternatives à distance** lorsque c'est possible
- ⇒ A défaut, **suppression de certains enseignements** = absence de notes pour l'évaluation

Proposition **soumise au vote**

- ⇒ **Ne pas pénaliser les étudiants** notamment quand les notes sont obligatoires
- ⇒ **Neutralisation des notes** des enseignements qui ne pourraient pas avoir lieu ou ne pourraient pas être organisés à distance.

Virginie ZAMPA : J'ai l'impression que cela va être extrêmement difficile à gérer car nous devons réfléchir à quatre versions de MCC dont une concernant les étudiants isolés pour raisons sanitaires. Le même problème pourrait se présenter pour les enseignants ne pouvant pas venir sur place pour les examens. Dans mon UFR, il y a des enseignants ayant des problèmes de santé qui ne peuvent plus assurer les cours en présentiel ; peut-être que la situation sanitaire se sera améliorée pour les examens et qu'ils pourront revenir. Comment et où intégrer cela dans les MCC ? Par ailleurs, le master FLE à distance concerne au moins 800 étudiants, et il suffit qu'il y ait un centre d'examens qui ferme dans un pays pour que l'intégralité des centres soit basculée sur un autre mode afin d'assurer une totale équité. Comment indiquer des MCC alternatives qui ne dépendent pas directement de notre université ?

David DECHENAUD : La situation de l'étudiant empêché de manière soudaine n'est aujourd'hui pas prévue dans nos RDE. Concernant l'absence des enseignants, il arrive déjà tous les ans que des enseignants soient malades ou empêchés, et remplacés. Dans ce cas, soit l'épreuve est reportée, soit les MCC s'appliquent à l'enseignant remplaçant. Cette situation est déjà connue et gérée sans avoir besoin d'une disposition spécifique.

Virginie ZAMPA : Dans les situations auxquelles je fais référence, les enseignants ne sont pas remplacés mais dispensent leurs cours à distance. Le problème ne se poserait que pour l'examen.

David DECHENAUD : S'il s'agit d'un écrit, j'imagine que l'on pourra trouver un remplaçant ; s'il s'agit d'un oral et que l'enseignant ne peut pas le faire en présentiel, cela dépend de la durée d'empêchement : il serait possible de reporter l'examen ou il faudrait permettre le déclenchement de la modalité aménagée à distance. Il faut que nous interrogeons le ministère pour savoir ce qu'il est possible de mettre en place.

Virginie ZAMPA : Il s'agit d'enseignants à risque, et je pense qu'il y en a un certain nombre à l'échelle de l'UGA. Ils seront empêchés pendant toute la durée de la crise sanitaire.

David DECHENAUD : Si au moment du vote de ces MCC alternatives l'UFR a déjà connaissance de la situation d'un enseignant qui ne pourra pas se déplacer pour un écrit ou qui ne pourra pas assurer l'oral en présentiel, il est parfaitement possible de prévoir cela dans les MCC. Il faut éviter d'avoir à réunir le conseil d'UFR et la CFVU plusieurs fois dans le semestre. Pour cela, il faut anticiper les modalités. Il est également important que les étudiants soient informés suffisamment à l'avance des MCC exactes qui vont être appliquées. Concernant le master FLE, il faudrait traiter cette question avec l'enseignant responsable de cette formation. Je pense que les MCC peuvent dans ce cas être également anticipées pour prévoir la situation alternative.

Antonin BECKER : Comment mettre en place un système de vérification concernant les étudiants empêchés pour des raisons sanitaires ? Par ailleurs, je pense que la CFVU doit favoriser les examens alternatifs non distanciel.

David DECHENAUD : Les modalités alternatives dépendent de la nature de l'enseignement et du nombre d'étudiants concernés par l'évaluation, et ne peuvent donc venir que de l'enseignant et de l'équipe pédagogique. Il faut éviter un principe général qui consisterait à basculer systématiquement le présentiel en distanciel – principe qui ne serait pas conforme à la réglementation, et favoriser des MCC qui soient le moins distancielles possible, mais qui permettent de faire face à une situation très évolutive et incertaine. Concernant votre première remarque, il s'agit de permettre à la cellule Covid et aux scolarités de lister et d'objectiver les situations des étudiants. Une attestation sur l'honneur suffira.

Jean BRETON : Une des propositions consiste à ne pas envoyer automatiquement les étudiants isolés pour raison sanitaire en session de rattrapage. Or les étudiants qui auront un autre problème de santé vont sans doute être envoyés en session de rattrapage. Est-ce que cela pose un problème ?

David DECHENAUD : Nous sommes en mesure de proposer à l'étudiant qui n'est pas malade, mais qui est isolé, une alternative à la session de rattrapage. S'il est malade de la Covid, il va probablement aller en deuxième session. Il nous semble important que le simple fait que l'étudiant ne puisse pas venir à l'épreuve ne soit pas à l'origine du déclenchement de la situation de rattrapage. Cette discordance entre les différentes raisons de l'absence à la première session existe déjà et est traitée de manière pragmatique par les UFR, par exemple pour les étudiants empêchés pour lesquels sont organisées des sessions aménagées. Il s'agit donc de traiter ces étudiants isolés comme des étudiants empêchés. Cela conduit effectivement à traiter spécifiquement le cas sanitaire, lequel peut concerner beaucoup plus d'étudiants, car il est possible qu'une promotion entière soit isolée. Je partage votre constat et l'insatisfaction concernant la distinction entre les différentes causes d'empêchement.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous sommes en faveur de cette proposition qui consiste à ne pas envoyer les étudiants directement en deuxième session et à leur proposer une autre modalité. Par ailleurs, nous pensons qu'il est important que les composantes s'assurent de la capacité numérique des étudiants pour passer des examens en distanciel, et leur propose, le cas échéant, des ordinateurs.

David DECHENAUD : Tout à fait. Cela a pu être fait dans l'urgence au semestre dernier, je suis donc confiant pour la suite. L'université a mis en place des dispositifs et nous sommes davantage en mesure d'anticiper.

Situation sanitaire & stages

Réflexions sur les évolutions possibles des RDE pour permettre une meilleure gestion des stages au vu de la situation sanitaire

1- Période des stages obligatoires

Situation

Dans le contexte actuel, certains étudiants rencontrent des difficultés à réaliser l'intégralité de leur période de stage, notamment lorsque les missions du stage ne peuvent être réalisées.

Proposition **soumise au vote** d'intégrer dans les RDE

« En cas de crise sanitaire, pour les formations diplômantes avec stage obligatoire, la période de réalisation des stages pourra se prolonger jusqu'à la date fixée par le CA. Sa durée ne devra pas excéder 6 mois dans le même établissement ».

Situation sanitaire & stages

2- Modalités d'évaluation des stages

Situation

- Les modalités sont définies annuellement (validation, neutralisation, etc.).
- Dans le contexte actuel, leur mise en œuvre n'est pas toujours possible.
- Il apparaît nécessaire de définir un cadre en cas d'empêchement (pas de stage à l'international, conditions non réunies, droit de retrait de l'étudiant en situation fragile, etc.)
- L'article L.124-15 du code de l'éducation permet de proposer des modalités alternatives dans certains cas précis

Proposition **soumise au vote** d'intégrer dans les RDE

« En dehors des situations précisées par l'article L.124-15, et dans le cadre d'une situation sanitaire rendant le stage impossible en présentiel / en télétravail, les équipes pédagogiques pourront juger l'opportunité d'un autre support d'évaluation »

Licences accès santé

Propositions soumises au vote

Organisation des enseignements spécifiques aux mentions de licence avec accès santé (LAS)

Cette option de 10 ECTS a pour objectif de faire acquérir les connaissances et compétences scientifiques nécessaires à la poursuite d'étude en 2^{ème} année des études de santé (médecine, maïeutique, pharmacie, kinésithérapie, et sous conditions odontologie).

Pour l'accès en 2^{ème} année des études de santé, l'option Santé est un bloc de compétences qui ne peut pas être validé par compensation. Les unités d'enseignement de l'option Santé, validées, sont acquises et capitalisables.

Les enseignements de l'option santé sont dispensés et évalués par les UFR de Médecine et de Pharmacie conformément au tableau des MCCC.

Accès à la deuxième année des études de santé

L'étudiant sera admis en deuxième année des études de santé sous réserve de validation de l'année de licence (LAS) et du classement en rang utile aux épreuves du 1^{er} ou 2nd groupe.

L'organisation des épreuves ainsi que les règles d'accès à la 2^{ème} année des études de santé sont décrites et consultables dans le règlement des études présentant l'admission en 2^{ème} année des études de médecine, de maïeutique, de pharmacie, et d'odontologie.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Le dispositif PAS/LAS est mis en place pour la première fois cette année. Nous souhaiterions qu'un groupe de travail soit constitué, avec des élus de la CFVU et des élus étudiants de la CFVU, afin de pérenniser le dispositif et d'envisager des améliorations éventuelles.

David DECHENAUD : Un groupe de travail est en train de se mettre en place pour consolider la mise en œuvre de la réforme des études de santé en vue de l'année 2021/2022. Nous allons tirer les leçons de cette première expérience, du point de vue pédagogique et administratif. Nous devons d'abord mener un travail concernant le calendrier de l'évolution, la liste des LAS, leurs capacités d'accueil, la réorientation des PAS, les stratégies de mise en œuvre de la réforme dans d'autres établissements, etc. Nous pourrions ensuite organiser un temps de travail avec des élus de la CFVU.

RDE et MCCC

LICENCES

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

DLST :

- L1, L2 Mention SCIENCES DE LA TERRE
- L1, L2 Mention PHYSIQUE
- L1, L2 Mention MECANIQUE
- L1, L2 Mention GENIE CIVIL
- L1, L2 Mention ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE
- L1, L2 Mention MATHEMATIQUES
- L1, L2 Mention INFORMATIQUE
- L1, L2 Mention CHIMIE
- L1, L2 Mention SCIENCES DE LA VIE
- L1, L2 Mention SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

PHITEM :

- L3 Mention SCIENCES DE LA TERRE
- L3 Mention PHYSIQUE
- L3 Mention MECANIQUE parcours Mécanique
- L3 Mention GENIE CIVIL
- L3 Mention ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE
- L3 Mention SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

IM²AG :

- L3 Mention INFORMATIQUE
- L3 Mention MATHEMATIQUES

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 2 :

- L3 Mention ECONOMIE ET GESTION

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

CHIMIE-BIOLOGIE :

- L3 Mention CHIMIE
- L3 Mention SCIENCES DE LA VIE

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

MEDECINE-PHARMACIE :

- L2, L3 Mention SCIENCES DE LA VIE

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

STAPS :

- Mention STAPS

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

DROIT :

- Mention DROIT

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

LLASIC :

- Mention ARTS DU SPECTACLE
- Mention INFORMATION-COMMUNICATION
- Mention LETTRES
- Mention SCIENCES DU LANGAGE

Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

LE :

- Mention LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
- Mention LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES

Fabienne HANS : En L3 Biologie et Chimie-Biologie, il y a un stage facultatif au deuxième semestre. Les étudiants choisissent soit un stage, soit un ETC. Certains étudiants m'ont déjà fait part de leurs difficultés à trouver un stage en laboratoire en raison de la situation sanitaire. Nous pourrions envisager de conseiller à tous les étudiants de choisir un ETC, mais est-ce que les capacités d'accueil des ETC le permettraient ? Sera-t-il possible de prévoir dans les MCCC Covid un stage « à distance », en proposant par exemple des résultats à évaluer ?

David DECHENAUD : Oui, cela pourrait être intégré dans les MCCC Covid. Une note sur les stages va être envoyée ; elle favorise les stages en présentiel, mais indique que les télé-stages sont possibles (ils sont d'ailleurs parfois imposés par les organismes d'accueil). En ce qui concerne les capacités d'accueil des ETC, il me semble difficile d'élargir les équipes pédagogiques et les locaux en cette rentrée.

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)

→ Licences et propositions étudiants isolés, sport, stages, LAS

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences ainsi que les propositions concernant :

- la gestion des absences des étudiants isolés pour raison sanitaire,
- la gestion des impacts de la situation sanitaire sur le sport,
- l'intégration de paragraphes concernant les stages dans les règlements des études,
- les licences accès santé (LAS)

sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	12
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences ainsi que les propositions concernant la gestion des absences des étudiants isolés pour raison

sanitaire, la gestion des impacts de la situation sanitaire sur le sport, l'intégration de paragraphes concernant les stages dans les règlements des études, et les licences accès santé (LAS).

RDE et MCCC

LICENCES PROFESSIONNELLES

RDE et MCCC de LICENCES PROFESSIONNELLES

- L'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la LP apporte un certain nombre de modifications reprises dans la note de cadrage relative aux MCCC de licence professionnelle.
 - Les dispositions de cet arrêté étant applicables au plus tard à la rentrée universitaire 2021, certaines composantes ont fait le choix de ne les appliquer qu'à compter de la nouvelle accréditation.
- ⇒ C'est le cas de l'IUT 2 et de l'IUT de Valence (dont les Lpro seront présentées ultérieurement).
- ⇒ D'autres composantes ont appliqué partiellement les dispositions de cet arrêté.

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 1 :

- ⇒ Application des nouvelles modalités de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
- ⇒ Exceptée la règle suivante : "Les mises en situation professionnelles notamment projets tutorés et stages représentent au minimum un tiers des crédits européens du parcours de licence professionnelle de l'étudiant." (Art. 10 arrêté LP)

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 1 :

- Mention CHIMIE ET PHYSIQUE DES MATERIAUX
- Mention CHIMIE ANALYTIQUE, CONTRÔLE, QUALITE, ENVIRONNEMENT
- Mention METIERS DU BTP : GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION
- Mention METIERS DU BTP : BATIMENT ET CONSTRUCTION
- Mention METIERS DU BTP : PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS
- Mention METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE L'ENERGIE
- Mention METIERS DE L'ELECTRONIQUE : MICROELECTRONIQUE, OPTRONIQUE
- Mention METIERS DE L'ELECTRONIQUE : COMMUNICATION, SYSTEMES EMBARQUES
- Mention METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS
- Mention METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION ET AMELIORATION DE PROCESSUS ET PROCEDES INDUSTRIELS

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 1 (suite) :

- Mention METIERS DE L'ENERGETIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU GENIE CLIMATIQUE
- Mention INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR
- Mention METIERS DE L'INSTRUMENTATION, DE LA MESURE ET DU CONTRÔLE QUALITE
- Mention METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

CHIMIE-BIOLOGIE :

- Mention PRODUCTIONS ANIMALES
- Mention AMENAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN
- Mention INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : GESTION, PRODUCTION ET VALORISATION
- Mention INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : GESTION, PRODUCTION ET VALORISATION
- Mention AGRONOMIE

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

STAPS :

-Mention GESTION ET DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS, DES SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 2 :

Pour toutes les Lpro de l'IUT2, les nouvelles modalités de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle n'ont pas été mises en place, en cette dernière année d'accréditation.

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 2 :

- Mention ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : SUPPORTS OPERATIONNELS
- Mention METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE
- Mention METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : FISCALITE
- Mention METIERS DE L'ENTREPREUNARIAT
- Mention METIERS DES ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES
- Mention ORGANISATION, MANAGEMENT DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE
- Mention QUALITE, HYGIENE, SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT
- Mention TECHNICO-COMMERCIAL
- Mention INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

IUT 2 (suite) :

- Mention METIERS DE LA COMMUNICATION : CHEF DE PROJET COMMUNICATION
- Mention METIERS DU LIVRE : DOCUMENTATION ET BIBLIOTHEQUES
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : ADMINISTRATION ET SECURITE DES SYSTEMES ET DES RESEAUX
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : APPLICATIONS WEB
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : SYSTEMES D'INFORMATION ET GESTION DE DONNEES
- Mention METIERS DU DECISIONNEL ET DE LA STATISTIQUE

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

LLASIC :

-Mention METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB

Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

LE :

-Mention METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Antonin BECKER : Dans le document intitulé « Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances en licence professionnelle », il est indiqué que les sessions de rattrapage sont préconisées. Pourrait-on remplacer le terme « préconisées » par « obligatoires » pour assurer à l'ensemble des étudiants un droit à la seconde chance ?

David DECHENAUD : Effectivement, en licence professionnelle, comme en master, la seconde session n'est pas rendue obligatoire par les textes réglementaires nationaux ni par le cadrage actuellement en vigueur à l'UGA, c'est pourquoi les licences professionnelles ne l'ont pas mise en œuvre. La réflexion que vous soulevez mérite de s'inscrire dans le travail de rédaction de la note de cadrage pour l'accréditation suivante, en lien avec les responsables des formations concernées. A compter de l'année universitaire 2021/2022, les MCC et les RDE relèveront de la compétence des conseils des composantes académiques sans personnalité morale, et non plus de la CFVU.

Antonin BECKER : La CFVU est donc encore compétente sur ce sujet. Il est important de faire en sorte que durant cette année universitaire les étudiants aient droit à la session de rattrapage, et qu'en conséquence, nous allions plus loin que le cadre réglementaire national.

David DECHENAUD : Actuellement, le cadrage de l'établissement ne rend pas obligatoire cette deuxième session. Les formations ont été conçues selon ce cadrage par les équipes pédagogiques, et leurs RDE et MCC ont été votés en conseil de composante. La CFVU peut les rejeter mais les composantes ont respecté le cadrage qui a été approuvé par cette même commission. Il me paraît très délicat de revenir sur le cadrage en pleine rentrée universitaire, sans la présence des responsables des formations concernées, et pour la dernière année de cette accréditation.

Antonin BECKER : Je pense qu'il faudrait soumettre au vote de la CFVU un nouveau cadrage rendant la deuxième session obligatoire.

David DECHENAUD : Si les RDE et les MCC des licences professionnelles sont rejetés, je comprendrai que ce rejet est lié à l'absence de deuxième session et j'en ferai le retour aux directeurs des composantes concernées, mais j'attire votre attention sur le fait qu'ils ont respecté le cadre que nous avons nous-mêmes fixé. Depuis le début de l'accréditation actuelle, cela n'a pas posé de difficulté particulière, mais j'entends que cela puisse poser un problème d'ordre conceptuel.

Jacky CUVEX-COMBAZ : L'IUT 2 a prévu une deuxième session dans toutes ses maquettes de licence professionnelle.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Peut-on reporter le vote à la prochaine CFVU afin que les conseillers aient le temps de la réflexion et éventuellement des explications de la part des responsables concernés ?

David DECHENAUD : C'est possible, mais nous risquons de ne pas respecter le délai d'un mois pour l'affichage. On peut s'adresser aux responsables concernés, mais dans la mesure où le cadrage est respecté, nous risquons d'être simplement mis en face de nos propres contradictions. Nous pouvons modifier le cadrage, mais en termes de calendrier de mise en œuvre, cela serait difficile pour les équipes pédagogiques.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Je pense qu'il est tout de même important que nous puissions avoir un temps de réflexion supplémentaire.

David DECHENAUD : Un report de vote est envisageable, mais j'attire votre attention sur le signal que cela enverrait aux équipes pédagogiques qui ont beaucoup travaillé pour respecter les délais, dans des conditions compliquées étant donné le contexte actuel. Si le vote est reporté au 8 octobre, les RDE et les MCC n'auront pas encore pu être modifiés selon un nouveau cadrage, et leur vote n'aurait pas lieu avant mi-novembre.

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)

→ Report du vote concernant les licences professionnelles

Le report du vote des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des licences professionnelles est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	12
Nombre de votants	36
Voix favorables	18
Voix défavorables	17
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le report du vote des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des licences professionnelles.

RDE et MCCC

MASTERS

Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

IM²AG :

- Mention MIAGE
- Mention INFORMATIQUE, tous parcours sauf le M2 parcours Génie informatique
- Mention MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS

Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

PHITEM :

-Mention PHYSIQUE

Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

CHIMIE-BIOLOGIE :

- Mention BIOLOGIE
- Mention GENIE DES PROCEDES ET DES BIO-PROCEDES
- Mention CHIMIE
- Mention BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION

Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

STAPS :

-Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(STAPS)

Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

DROIT :

- Mention DROIT DES AFFAIRES
- Mention DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- Mention DROIT DES LIBERTES
- Mention DROIT EUROPEEN
- Mention DROIT INTERNATIONAL
- Mention DROIT NOTARIAL
- Mention DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

DROIT (suite) :

- Mention DROIT PRIVE
- Mention DROIT PUBLIC DES AFFAIRES
- Mention DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
- Mention JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES

Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

LLASIC :

- Mention CREATION ARTISTIQUE
- Mention DIDACTIQUE DES LANGUES
- Mention INFORMATION, COMMUNICATION
- Mention JOURNALISME
- Mention SCIENCES DU LANGAGE
- Mention ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS

Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

LE :

- Mention LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
- Mention LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES

Antonin BECKER : Dans les modalités de contrôle des connaissances des masters, la compensation n'est ni obligatoire ni préconisée. Je pense qu'il s'agit d'une attaque assez forte contre les droits étudiants. Je m'oppose donc fortement à ces RDE et MCC.

David DECHENAUD : Cela n'a pas été souligné car il n'y a pas de défaut de conformité des RDE sur ce point.

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)

→ Masters

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des masters sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	12
Nombre de votants	36
Voix favorables	30
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des masters.

RDE et MCCC

AUTRES FORMATIONS

Autres formations validées réglementairement et soumises au vote

DLST / DSDA :

- Année propédeutique

Autres formations validées réglementairement et soumises au vote

DROIT:

- Capacité en Droit

Autres formations validées réglementairement et soumises au vote

MEDECINE - PHARMACIE :

- DE IPA (Infirmier en Pratique Avancée)
- DFGSM2 (Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales – 2^{ème} année)
- DFGSM3 (Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales – 3^{ème} année)
- Admission en 2^{ème} année des études de médecine, de maïeutique, de pharmacie, et d'odontologie :
Licence avec accès santé
- Admission en 2^{ème} année des études de médecine, de maïeutique, de pharmacie, et d'odontologie :
Parcours accès spécifique santé (PASS)
- Etudes de Maïeutique (2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année)

Autres formations validées réglementairement et soumises au vote



ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX :

- Règles de cadrage et MCCC des Enseignements Transversaux à Choix

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) → Autres formations

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées hors licences, licences professionnelles et masters sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	12
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées hors licences, licences professionnelles et masters.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020**
- 3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)**
- 6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)**
→ Par Marc ODDON
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021**
- 8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
- 9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)**
- 10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025**
- 11. Questions diverses**

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DU DAEU A GRENOBLE et DAEU A VALENCE pour 2020-2021

Langues vivantes 2 : ne conserver que LV2 Espagnol avec 54h d'enseignement

Constat:

- De moins en moins de stagiaires du DAEU se sont inscrits en LV2, offre de formation (48h au total) proposée et sous traitée par le Service des langues.

Les causes:

- Difficultés administratives et d'emploi du temps,
- Des MCC différentes de celles appliquées en DAEU
- Difficulté d'organisation des langues rencontrées au fil des ans (l'an passé un seul a pu s'inscrire au final en LV2 proposée par le SDL).

La maquette du DAEU A Valence ne proposait plus que LV2 Espagnol depuis 2 ans déjà.

Nous proposons donc pour les maquettes du DAEU de Grenoble et Valence :

- La suppression de la matière optionnelle LV2 de 48h proposée par le Service des langues.
- La conservation de la matière optionnelle LV2 Espagnol en mettant 54 h d'enseignement comme pour les autres matières optionnelles du DAEU qui s'adapte mieux au niveau et au réel besoin de ce public fragile en reprise d'études.

Cette matière fait partie intégrante du DAEU. Elle est assurée par un enseignant titulaire de l'équipe pédagogique du DAEU et a les mêmes MCC que les autres matières optionnelles.

- Délibérations -

Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)

Les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A pour 2020/2021 (Valence et Grenoble) sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	12
Nombre de votants	36
Voix favorables	35
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A pour 2020/2021 (Valence et Grenoble).

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020**
- 3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)**
- 6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)**
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021**
→ Par Marc ODDON
- 8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
- 9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)**
- 10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025**
- 11. Questions diverses**

Modification règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021

La maquette, le RDE et les MCC sont communs au DAEU A et B SONATE.

Le consortium SONATE a décidé d'ouvrir 2 nouvelles options pour le DAEU B SONATE :

- Génie civil
- Qualité logistique industrielle et organisation

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021 sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	12
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020
3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC
4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés
5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)
6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)
7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021
8. **Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
→ Par Marc ODDON
9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)
10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025
11. Questions diverses

Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis

- Ajout des apprentis au public visé
- Mise en conformité avec le règlement intérieur général à l'UGA par la DAJI

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020**
- 3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)**
- 6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)**
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021**
- 8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
- 9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)**
→ Par David DECHENAUD et Ahmad BSIESY
- 10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025**
- 11. Questions diverses**

CIME Nanotech

Centre Interuniversitaire de MicroElectronique
et Nanotechnologies

Plateforme Technologique de 3 000 m²
au service de la **Formation** et de la
Recherche



Ahmad BSIESY

CRÉATION 1981

Ressources Technologiques

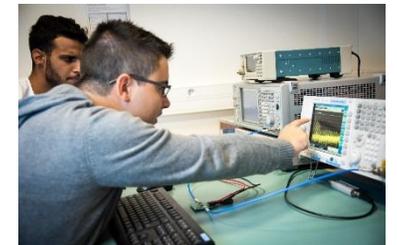
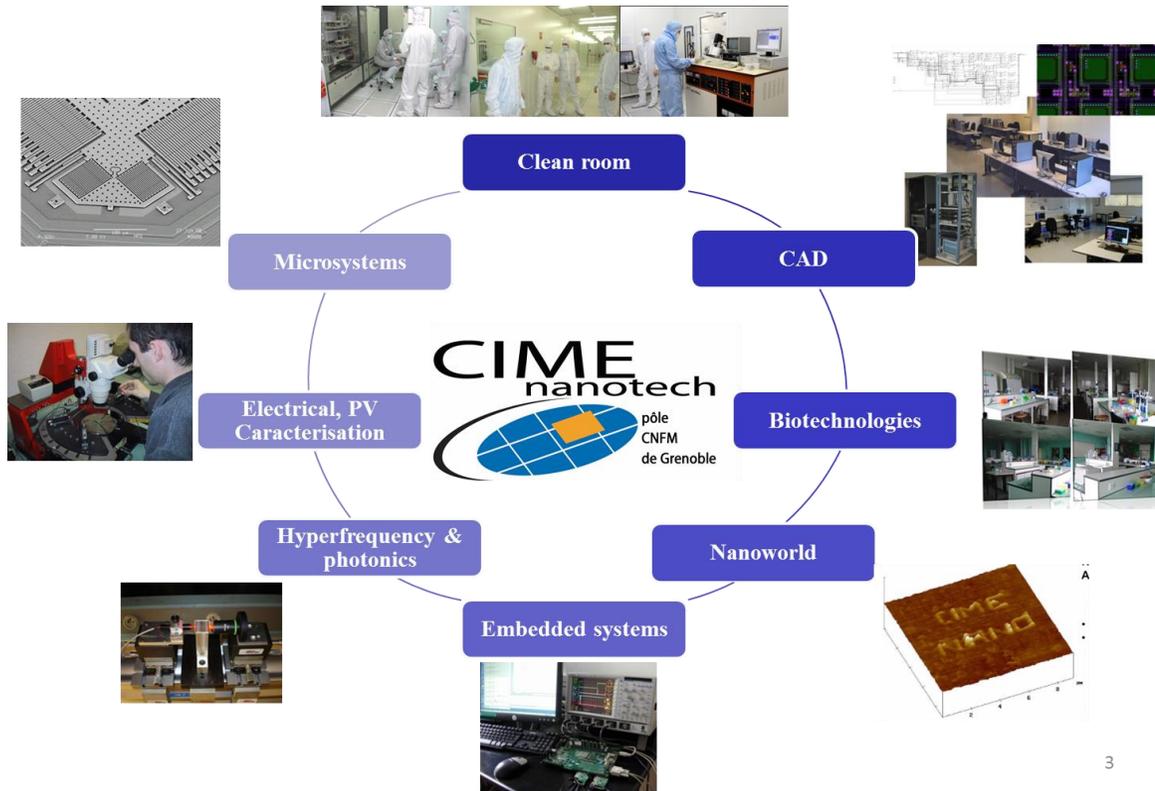
Activité Formation Initiale

70 Filières de formation (LM et D)

10 Filières Extérieures à Grenoble

1 630 Etudiants

56 500 Heures-étudiants



Conseil du CIME : 2 Réunions par an

Conseil de CIME Nanotech

- **Composition**

Grenoble INP

UGA

représentants du personnel

Extérieurs (ST, LETI, Thalès)

- **2 réunions par an**

Juin : examen du rapport d'activité

Octobre : examen du budget n+1

CANDIDATS

Jean BRETON

- Délibérations -

Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)

La candidature de Jean BRETON pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech) est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	11
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la désignation de Jean BRETON pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech).

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020**
- 3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)**
- 6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)**
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021**
- 8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
- 9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)**
- 10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025**
→ Point reporté à la prochaine séance
- 11. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 9 juillet 2020**
- 3. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des ETC**
- 4. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations)**
- 6. Approbation des modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU A, pour 2020/2021 (Valence et Grenoble)**
- 7. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU B, et des DAEU A et B SONATE pour 2020/2021**
- 8. Information concernant le règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis**
- 9. Désignation d'un enseignant-chercheur pour siéger au Conseil du Centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech)**
- 10. Approbation des orientations pédagogiques pour la note de cadrage de la partie basse de la campagne d'accréditation 2021-2025**

11. Questions diverses

→ Néant

La séance est levée à 19h30.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions du 9 juillet 2020
- 2a – Règles de cadrage des ETC du SET
- 2b – MCCC des ETC du SET
- 3a – RDE DU Penser les sciences
- 3b – MCC DU Penser les sciences
- 4a – Règles relatives aux MCCC de L
- 4b – Listes des licences soumises au vote
- 5a – Règles relatives aux MCC de LP
- 5b – Listes des licences professionnelles soumises au vote
- 6a – Règles relatives aux MCC de M
- 6b – Listes des masters soumis au vote
- 7 – Listes des autres formations accréditées soumises au vote
- 8a – RDE DAEU A (Valence et Grenoble)
- 8b – MCC DAEU A (Valence et Grenoble)
- 9a – RDE DAEU B
- 9b – MCC DAEU B
- 9c – RDE DAEU A et B SONATE
- 9d – MCC DAEU A et B SONATE
- 10 – Présentation du CIME Nanotech